



La vie communale
Numéro 5 - Été 2018



Ids - Saint - Roch
Le bulletin d'informations de la commune

Sommaire

Bulletin Été 2018

- *Le mot du Maire* page 3
- *Les informations communales* page 4
- *L'activité - budget communal*
 - *Année 2017* pages 5 - 6
 - *Année 2018* pages 6 - 9
- *La restauration de l'église* pages 10 - 11
- *La Communauté de communes Berry Grand Sud* pages 12 - 13
- *Le Syndicat mixte du Pays Berry St-Amandois* pages 14 - 15
- *Le projet éolien* page 16
- *Les brèves* pages 17 - 19
- *Les associations* pages 20 - 23
- *Le Centre Local d'Information et de Coordination* page 24
- *La vie scolaire* page 25
- *1968-2018 : il y a 50 ans à Ids-Saint-Roch* page 26
- *La Grande Guerre sous le regard de la presse* page 27

MAIRIE D'IDS-SAINT-ROCH

Tél. : 02 48 60 05 66 - Fax : 09 70 62 73 63

www.ids-saint-roch.fr

E-mail : mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr

Ouverture tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h - sauf le mercredi après-midi

Permanence des élus : le samedi de 9 h à 12 h

Bulletin d'informations de la Commune d'Ids-Saint-Roch

Responsable de la rédaction et de la publication : Martine Fourdraine.

Conception, réalisation et impression : Imprimerie Saint Amandoise - 18200 Saint Amand Montrond - 02 48 96 21 43

Photographies : Mairie d'Ids-Saint-Roch

Le mot du Maire

Bulletin Été 2018



Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans un rapport tout récent, l'Observatoire des territoires souligne qu'« une centaine de bassins de vie, principalement situés entre les Ardennes et le Massif central, est aujourd'hui en déclin démographique et représente un défi de premier plan pour la cohésion territoriale du pays ». Nous sommes concernés par ce constat car nous nous situons dans cette « diagonale du vide » !

La cohésion des territoires est un défi pour le gouvernement et ce dernier est appelé à bâtir une politique d'aménagement à l'échelle du pays tout entier. C'est par ce moyen que l'Etat déploie sa mission, d'une part, de régulation de la vie économique et sociale en vue de l'équité et, d'autre part, d'action sur le comportement des acteurs économiques, particuliers et sociétés, en vue d'objectifs reconnus valables pour le bien commun, tels l'environnement, l'emploi, l'aide au développement, etc.

Les petites communes de notre zone géographique souffrent de cette situation de fragilisation, même celles d'entre elles qui redoublent d'initiatives. C'est le cas à Ids-Saint-Roch, où notre constance et notre détermination sont des qualités qui servent les dossiers que nous portons au nom de la collectivité.

En effet, en 2017 et les premiers mois de 2018, ont vu deux grands chantiers évoluer en parallèle : la restauration de l'église et la construction du site éolien. Deux réalisations bien différentes, en apparence seulement, car elles visent le même objectif : la préservation de notre avenir ! C'est bien là, la mission confiée aux élus. Cela nécessite des choix politiques que l'équipe municipale, candidate aux élections de mars 2014, avait très clairement et délibérément annoncés.

La restauration de l'église, vise à réparer un bien patrimonial, hérité de notre histoire et de notre identité afin de ne pas le voir tomber en ruine.

La construction du site éolien, vise à prendre en compte les menaces d'une situation de faits nouvelle qui pèse sur l'avenir de l'humanité.

Dans les deux cas, il s'agit d'anticiper l'avenir proche de notre bien commun, ce dernier se situant à différents niveaux, du plus local - celui de la Commune - et du territorial - celui de la Communauté de communes - au national et aux ensembles plus vastes - celui de l'Union européenne - par exemples.

Les inévitables désaccords voire tensions entre ces divers niveaux ainsi qu'à l'intérieur même de ces derniers requièrent attention et réflexion et sont à résoudre sans cesse !

A Ids-Saint-Roch, nous en savons quelque chose.

Il n'empêche, qu'il faut mettre de la pensée et surtout des actes au regard des questions suivantes :

comment articuler projets locaux et politiques nationales ?
comment lier transition énergétique et développement durable ?

et tant d'autres interrogations que l'élus mais aussi le citoyen lambda ne devrait éviter.

Avant de vous laisser à la lecture de ce bulletin d'informations, je veux vous confier le message que nous a laissé le Général de Gaulle : « La fin de l'espoir est le commencement de la mort ». En effet, chacun le sait, l'espérance apaise nos préoccupations et nos attentes.

Je vous assure, Chère Madame, Cher Monsieur, de mes salutations cordiales et dévouées.

Martine Fourdraine,



Contrat de personnel

Le « contrat aidé » signé avec Monsieur Christian Antezak arrive à son terme au 31-07-2018 sans possibilité de renouvellement dans des dispositions similaires.

De plus, l'Etat ayant durci les conditions d'accès au contrat dit « aidé » avec des mesures d'accompagnement à l'insertion contraignantes, le Conseil municipal a opté pour la création d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet, et ce, pour une durée d'un an.

De cette façon, Christian Antezak a pu être maintenu dans son emploi actuel.



Recensement de la population

L'enquête de terrain, réalisée du 18 janvier au 17 février 2018 par Mlle Sabrina Bataille, en tant qu'agent recenseur, a reçu plutôt bon accueil ; ce dont nous vous remercions. Les résultats ne seront communiqués par l'INSEE que dans le courant de l'été mais une diminution de la population semble se profiler, sans quantification précise à ce stade.



Situation du Bar-restaurant

Après 12 ans d'activité, le bar-restaurant « le Saint-Roch » a fermé le 31 mars dernier à la suite du congé de bail donné par son gérant, Kamal Kaj.

Une recherche active de locataire-commerçant est en cours depuis le début de l'année : plusieurs candidatures spontanées ont été reçues, sans qu'une suite favorable n'ait été donnée à ce jour.

Avec l'aide de structures dédiées, dont la CCI du Cher, les élus poursuivent leurs actions pour une réouverture du commerce dans les meilleurs délais.

Congés d'été

Le Secrétariat de Mairie et l'Agence Postale seront fermés du 13 au 31 août 2018.

Durant le mois d'Août, la permanence des élus le samedi matin sera interrompue, mais il sera toujours possible de joindre le maire ou les adjoints en cas de besoin.



Indépendamment de la réglementation propre aux collectivités territoriales en matière comptable, nous nous attachons à vous faire état, ci-après, des écritures les plus significatives, tout en sachant que les livres de la Commune sont consultables en Mairie par tout public.

Exécution du budget 2017

Les données comptables de l'exercice clos le 31 décembre 2017, transcrites de façon strictement identiques dans les deux comptes auxquels sont soumises les collectivités territoriales, le Compte administratif établi par le Maire et le Compte de gestion établi par le Comptable public, ont généré les résultats suivants :

- un excédent de 375 820,43 € en section de fonctionnement,

- un déficit de 164 354,38 € en section d'investissement.

La particularité de la section d'investissement de cet exercice a trait aux sommes dites «reportées», c'est-à-dire les dépenses engagées mais non réglées, soit 172 875,82 €, et les recettes engagées mais non encaissées, soit 148 326,71 €. Ces montants sont très conséquents. Le suivi scrupuleux du recouvrement des subventions a permis d'atténuer la charge financière totale pour la réduire à 24 549,11 €.

L'excédent net disponible est donc de 186 916,94 €.

Section de fonctionnement

Cette section demande une grande vigilance au quotidien pour maintenir un niveau d'excédent satisfaisant notamment lorsque des disponibilités existent : effectivement, on peut être tenté de s'en servir ! Or, il est indispensable de préserver l'avenir faute de quoi la situation pourrait très vite se retourner et passer de confortable à difficile.

Pour autant, l'objectif n'est pas non plus de thésauriser sans raison et c'est pourquoi un montant de 232 661,19 € a été consacré à la gestion courante de la Commune.

Les postes de dépenses les plus significatifs sont :

- la contribution au SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique) : 38 513,88 € pour les frais de la scolarité primaire de 14 élèves domiciliés à Ids-Saint-Roch. Il est à noter que 8 enfants domiciliés à Ids ne fréquentent pas les écoles du RPI et donc pas celle de la Commune. Dès la rentrée 2017-2018, le SIRP a opté pour le retour à la semaine de 4 jours au vu des difficultés d'organisation des «nouvelles activités périscolaires»,



- le Noël des aînés : 1 742 €. Pour la première fois, à la suite d'une évolution de la réglementation, la dépense a été intégrée au budget général du fait de la suppression du CCAS et de son budget propre,

- les honoraires : compte tenu de plusieurs recours, exercés par les opposants au projet éolien, le Conseil municipal a décidé de défendre le dossier, dans chacune de ses attaques, aux côtés de l'Etat et de la Société porteuse du projet. Les honoraires d'avocat ont été réglés pour 11 770 €,

- les fournitures de voirie : la dépense s'est élevée à 3 757 € dont l'achat de cailloux pour 2 657 €. Nous pouvons déplorer le manque d'engouement des exploitants agricoles pour que ces cailloux soient écartés. En conséquence, tant que les stocks seront inutilisés, il n'y aura pas de nouvelle livraison de fournitures,

- l'entretien divers : on note une prestation occasionnelle de la vidange des installations d'assainissement d'une grande partie des bâtiments publics, pour un coût de 1 541 €,

- les frais financiers : ils ont été comptabilisés à hauteur de 3 553,89 €,

- le contingent incendie est resté stable avec une contribution communale annuelle au Service départemental (SDIS) de 11 276 €.

Le total des **recettes de fonctionnement** de 357 707,78 €, s'est maintenu par rapport à 2016, malgré un nouvel effritement des différentes contributions de l'Etat :

- le montant encaissé au titre des «impôts et taxes» en provenance des contribuables a augmenté de 1 213,05 € quand le montant des «dotations et participations» en provenance de l'Etat a diminué de 9 869,14 €,

Le budget communal

- le suivi du budget extra-comptable des 4 logements locatifs face à la mairie a présenté une balance 2017 de + 8 613,54 € et en cumul depuis sa création en 2006, de + 58 967,28 €,
- l'indemnité de 17 847,60 € reçue de la Ferme Eolienne de Ids SAS au terme des conventions signées avec la Commune concerne l'utilisation des chemins ruraux,
- la taxe en provenance de la centrale nucléaire de Belleville est passée de 42 261 ,25 € en 2016 à 37 901,72 € en 2017 : une baisse nette !

Section d'investissement

En 2017, l'investissement a connu un fort déploiement : 421 653 € contre 211 292 € en 2016, auxquels il faut ajouter les restes à réaliser de 172 875,82 €. C'est, évidemment, le chantier de l'église, à cheval sur deux exercices, qui a généré cette situation méritant bien un point spécifique, Cf. page 10.

En 2017, nous avons réglé un total de 20 637,53 € au titre des honoraires de l'architecte et 342 777,14 € au titre des travaux. Et nous avons engagé de surcroît 162 366,06 € sur l'ensemble de l'opération.

Toutefois, cet important programme ne doit pas masquer l'ensemble des réalisations autres, de périmètre plus ou moins important certes, mais qui ont abouti, elles aussi :

- le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 10 960,33 €,
- l'achat de divers équipements, tondeuse, débroussailleuse et remorque, a été effectué pour 4 245,40 €,
- la mise aux normes d'accessibilité s'est poursuivie et les installations diverses sur les bâtiments publics ont eu un coût de 15 362,10 €,
- l'extension du parking du stade est revenue à 1 972,80 €,
- la mise aux normes du compteur électrique de la propriété ex-Mardon a coûté 2 746,80 €,
- les travaux de voirie se sont élevés à 16 987,20 € et ont consisté en une consolidation partielle en gravillonnage de la route de la Demange sur un linéaire de 700 m.

Du côté des recettes, les principales écritures sont les suivantes :

- la prise en compte d'une partie de l'excédent de fonctionnement provenant de la clôture 2016, à hauteur de 98 049,15 € et du fonds de compensation de la TVA pour 18 899,58 €,
- de la perception de subventions pour un total de 106 931,13 € dont 103 063,29 € sur l'opération de l'église auxquels il faut ajouter des fonds en attente pour 148 326,71 €,

- l'emprunt de 120 000 € permettant de boucler le plan de financement du projet de l'église. Il s'agit d'un emprunt souscrit au taux fixe de 1,68 % sur une durée de 20 ans, soit un total d'intérêts au terme de l'engagement de 19 807 €.



Budget primitif 2018

Le budget 2018, adopté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : dépenses = recettes, soit 480 682,94 €,
- section d'investissement : dépenses = recettes, soit 554 717,20 €.

Il s'agit d'un budget précautionneux, **pourtant sans augmentation d'impôt**, et dont la section d'investissement est dotée d'un excédent capitalisé de 188 903,49 €.

Le fait marquant de cette construction budgétaire 2018 reste le chantier de l'église dans sa phase terminale.

Section de fonctionnement

Les diverses prévisions de dépenses que nous avons faites restent maîtrisées tout en prenant en considération les contraintes endogènes comme le maintien de l'état de notre patrimoine par ordre de priorité d'interventions et les contraintes exogènes comme la réglementation et les réductions de financement.

Diverses actions ont été engagées en 2017 dont les effets se concrétiseront pleinement en 2018. Ainsi, le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) de notre Communauté de communes, conjointement avec le

Syndicat départemental d'électricité, nous a permis de procéder au remplacement des lampes des 48 points lumineux installés dans le bourg. Des économies de consommation d'énergie et de réduction de coûts de maintenance sont attendues. Il nous reste à modifier l'éclairage de l'église pour le rendre, à son tour, moins énergivore et moins coûteux. Ce sera fait d'ici fin 2018.

Les «charges à caractère général» sont liées aux consommations d'énergie, aux contrats de maintenance, à l'entretien et la réparation des matériels et des outillages, par exemples.

Beaucoup de petits travaux sont assurés en régie à la fois par les agents et par les élus.

Les crédits inscrits en « charges de personnel » correspondent depuis des années à l'emploi de 4 agents, dont une secrétaire à 35 heures pour le travail de la Mairie et de l'Agence postale, et 3 agents techniques à une moyenne légèrement inférieure à 20 heures hebdomadaires.

A compter du mois d'août, le contrat aidé de l'un des agents reviendra entièrement à la charge de la Commune puisque la législation ne lui permettra plus d'accéder à ce régime particulier dont la mise en place remonte à plusieurs décennies. Le surcoût, en année pleine, est de l'ordre de 8 000 €. De surcroît, le nouveau contrat de travail nous a obligés à réduire le temps de travail de l'agent de 20 h à 17 h 30 hebdomadaires.

De façon à économiser 1 000 € par an, nous avons repris en régie, à partir du 1er juillet, la gestion du parc des quatre logements locatifs du bâtiment face à la mairie, alors qu'à leur création, la convention de financement nous avait obligés à confier cette gestion à un bailleur social. Aujourd'hui, nous avons pu revenir sur cette contrainte.

Des crédits ont été inscrits pour rafraîchir les locaux du restaurant en vue d'une nouvelle installation dans les conditions les plus accueillantes possibles.

Une dépense exceptionnelle de 2 800 € a été inscrite de façon à réparer les dégradations d'actes de vandalisme au stade (casse et vol de gouttières et de matériaux de plomberie) dont une partie seulement pourra être remboursée par les assurances.

Des travaux d'élagage sont nécessaires tant pour les arbres de l'espace de Courty que pour ceux de la Côte du Trait : une enveloppe est prévue à hauteur de 2 300 € pour une première tranche à réaliser à l'automne. Les devis sont élevés et leurs acceptations doivent être espacées.

La Commission de sécurité, dont la visite a lieu tous les 5 ans, a relevé plusieurs irrégularités de fonctionnement des installations du Foyer rural ; ce qui a amené la collectivité à intervenir pour un coût de 2 300 € (principalement, il s'agit d'identifier et de signaler les installations pouvant donner l'alerte d'une anomalie de fonctionnement comme le remplacement de blocs de sécurité lumineux, le repérage des appareils de contrôle et de secours, etc.).

Quant aux recettes :

- la baisse de dotations allouées par l'Etat, bien réelle chaque année depuis 2013, marque une pose en 2018,
- pour ce qui a trait à la fiscalité ménage et contrairement à toutes les interprétations qui nous sont données, la réforme de la taxe d'habitation n'affectera pas les recettes de la Commune, au moins pour l'instant, puisque cette dernière continue à lever cet impôt. Par contre, l'exonération à laquelle certains contribuables seront éligibles dès cette année, se fera directement par l'Etat sur leur compte.

Par ailleurs, la revalorisation des bases locatives pour l'année 2018 a été fixée à 0,4 % par la loi de finances.

Section d'investissement

Le programme d'investissements retenu par le Conseil municipal représente des dépenses réelles d'investissement de 338 816,82 € dont 232 996,06 € réservés au chantier de l'église.

Outre le remboursement du capital d'emprunt, 18 200 €, une enveloppe de 38 000 € permettra de requalifier une portion de route.

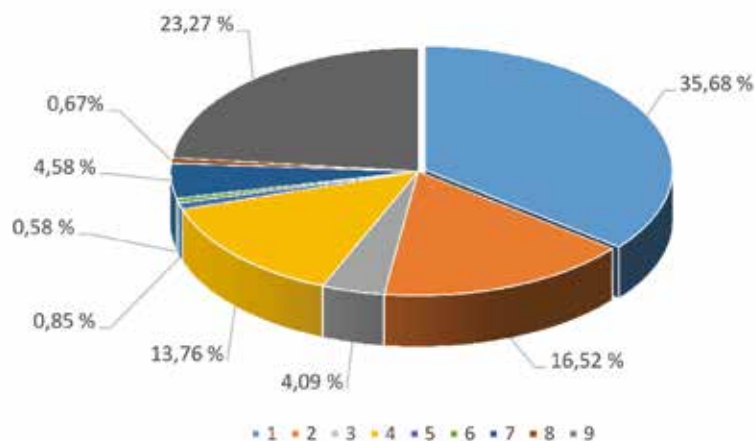
Côté des recettes, la section est alimentée par l'autofinancement pour 188 903,49 € et le solde des subventions du chantier de l'église, soit 184 756,71 €.



Le budget communal 2018

Section de Fonctionnement, en euros

Dépenses

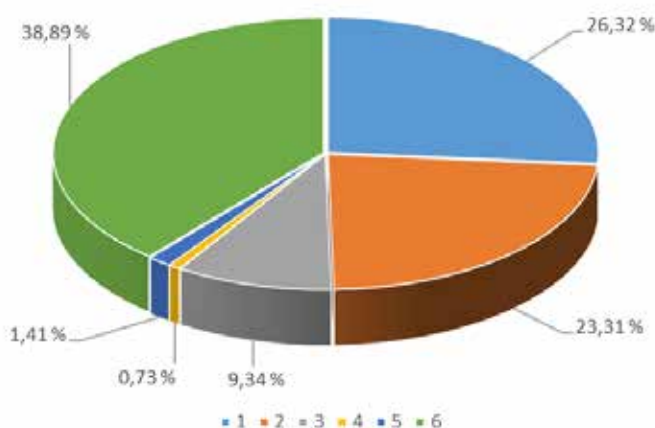


1 - Charges d'entretien à caractère général	171 488,94
2 - Charges de personnel	79 400
3 - Atténuation de produits fiscaux	19 690
4 - Charges de gestion courante	66 129

* Indemnité du maire et des adjoints	10 250
* Contribution aux organismes de regroupement	54 079
* Subventions personnes de droit privé	1 800

5 - Charges financières - intérêts des emprunts	4 100
6 - Charges exceptionnelles	2 800
7 - Dépenses imprévues	22 000
8 - Dotations aux amortissements	3 229
9 - Virement à la section d'investissement	111 846
TOTAL	480 682,94

Recettes

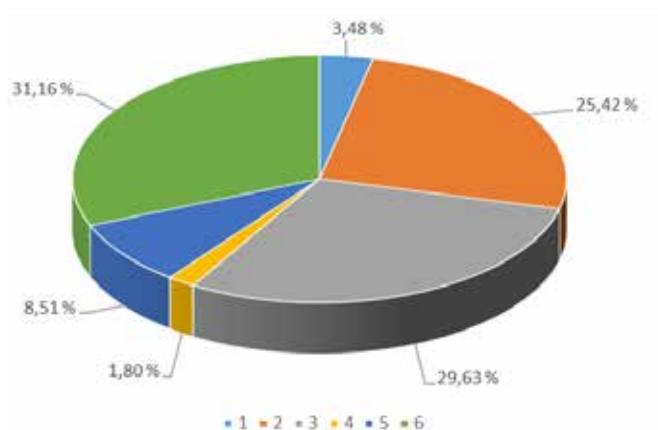


1 - Impôts et taxes	126 523
2 - Dotations Etat et divers	112 068
3 - Revenu des immeubles	44 900
4 - Indemnisation charges de personnel inel (contrat aidé)	3 500
5 - Produits divers/exceptionnels	6 775
6 - Résultat reporté 2017	186 916,94
TOTAL	480 682,94

Le budget communal 2018

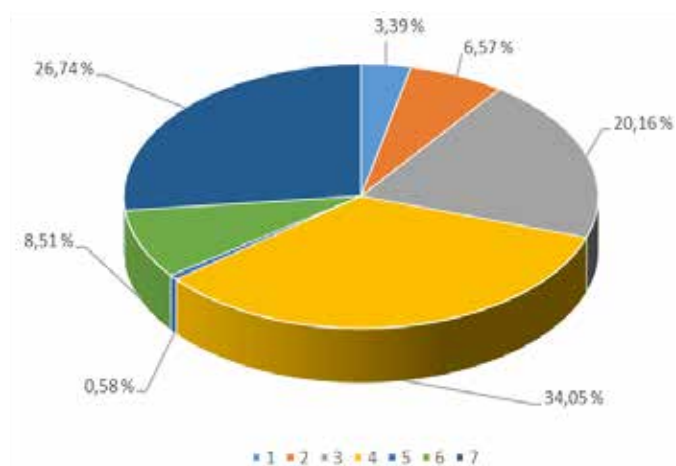
Section d'Investissement, en euros

Dépenses



1 - Remboursement d'emprunts et cautionnements	19 300
2 - Investissements - Projets	140 987
* Subvention d'équipement versée	4 000
* Acquisition mobilier équipements, signalétique	7 000
* Travaux sur bâtiments	16 357
* Restauration des extérieurs de l'Eglise	70 630
* Travaux de voirie	38 000
* Travaux en régie	5 000
3 - Résultat N-1 reporté	164 354,38
4 - Dépenses imprévues	10 000
5 - Opérations d'ordre	47 200
6 - Restes à réaliser 2017	172 875,82
TOTAL	554 717,20

Recettes



1 - Fonds compensation TVA (dépenses 2016)	18 782
2 - Subventions d'équipement	36 430
3 - Virement de la section de fonctionnement	111 846
4 - Affectation résultat de fonctionnement 2017	188 903,49
5 - Dotations aux amortissements	3 229
6 - Opérations d'ordre	47 200
7 - Restes à réaliser 2017	148 326,71
TOTAL	554 717,20

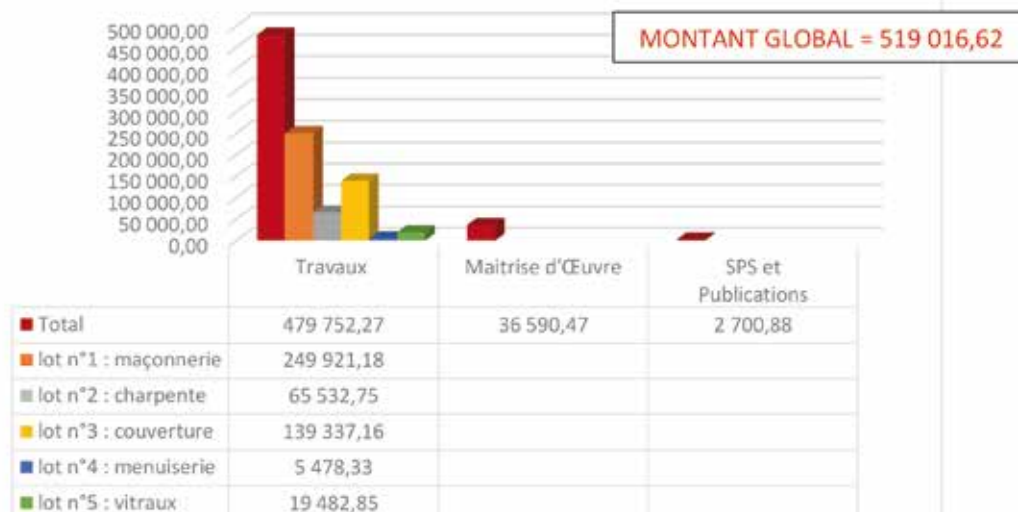
La restauration de l'église

un chantier phare pour une petite commune !

Ce programme aura été le fait marquant de deux exercices budgétaires 2017 et 2018.
2016 a connu la préparation de ce chantier.

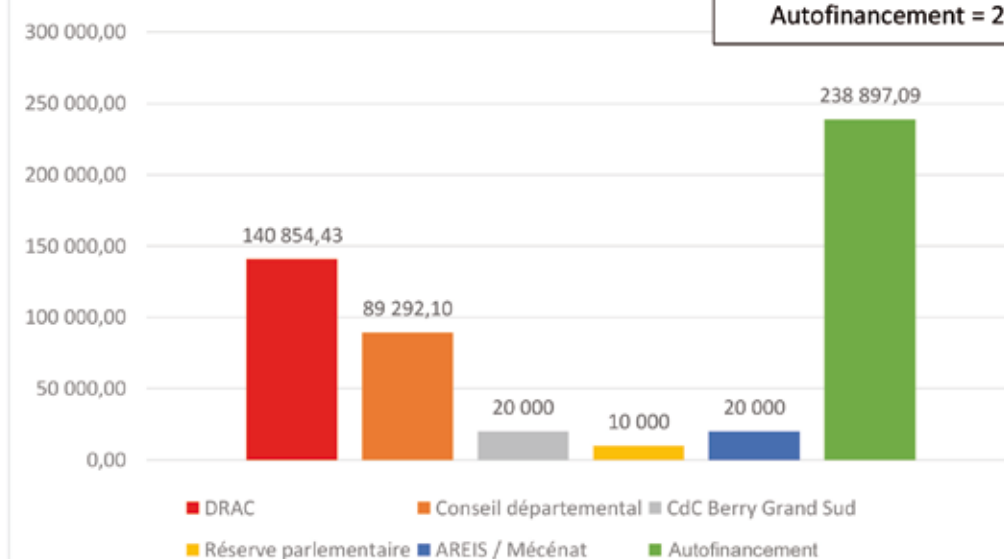
Synthèse financière du dossier et financement

DÉPENSES en euros et HT



RECETTES en euros

Financements externes = 280 146,53
Autofinancement = 238 897,09



Nota : la TVA qui constitue une dépense dans un premier temps est récupérée dans sa quasi-totalité en année N+2, d'où sa neutralité finalement.

Le chantier

Les marchés ont fait l'objet d'avenants à la suite des découvertes inopinées concernant des parties structurelles de l'édifice. Ce qui fera dire à l'architecte que le chantier a consisté à reconstruire plutôt qu'à restaurer.

L'ampleur des désordres est due à l'emploi systématique, dans le passé, de ciment en enduit de parement mais aussi en jointoiement, hourdage et coulis interne. Le constat de l'état des parements, totalement dégradés dans leur épaisseur, a obligé à des déposes bien plus importantes que prévues, voire à des démontages purs et simples de façade ou de contreforts entiers. Le programme modifié a fait l'objet de décisions en concertation avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans la continuité du rapprochement que nous avons souhaité dès l'émergence du projet. En effet, sans les conseils des experts de la DRAC, croisés avec ceux de notre propre architecte, nous n'aurions pas obtenu une telle qualité de réalisation.



La restauration intérieure de l'édifice n'était pas à l'ordre du jour de ce programme excepté la réfection des vitraux. Toutefois, nous avons décidé de faire tomber le revêtement de ciment posé sur les soubassements des murs intérieurs. Pour l'instant, l'esthétique n'est pas là mais d'ici quelques temps, et lorsque les pierres auront suffisamment respiré, nous ferons appliquer un enduit à la chaux lequel devrait concourir également à améliorer la qualité globale des travaux.

L'inauguration

Bien évidemment, nous aurons à cœur de montrer cette belle réalisation sur le principal élément du patrimoine bâti de la Commune. Selon un avis grandement répandu, le tourisme serait un atout de notre région. Alors notre initiative tombe bien puisque l'édifice se prête aux visites ; il est ouvert tous les jours y compris les jours fériés !

Il nous revient également de remercier les partenaires qui nous ont accompagnés dans cette opération : les institutionnels, les entreprises privées et aussi un ensemble de donateurs particuliers.

Une cérémonie dédiée, avec l'invitation d'un large public, sera organisée pour mettre à l'honneur notre Commune à la suite de cette réalisation, dont elle est désormais fière de parler !

La date de cet événement est à ce jour envisagée fin septembre.

L'areis



Le plan de financement présenté ci-avant met en évidence un taux de subvention et concours divers de 54 %. Ce dont nous pouvons être satisfaits compte tenu de la raréfaction des dispositifs d'aide et de la nature de l'opération souvent exclue des lignes de concours financiers.

L'AREIS - Association de Restauration de l'Eglise d'Ids-Saint-Roch – que nous avons créée en 2015 - s'est donnée pour objectif de récolter des fonds en faveur du projet, soit en encaissant des dons directs, soit par des recettes issues d'événements payants qui contribuent par ailleurs à l'animation du village.

Tout naturellement, nous saluons les entreprises et les particuliers qui ont contribué ou qui contribuent toujours en adressant un don à l'AREIS. Il est rappelé que l'association est reconnue d'intérêt général et, qu'à ce titre, elle est autorisée à produire des reçus fiscaux permettant une éventuelle réduction d'impôt, sur les sociétés ou bien sur le revenu.

Un don, selon les possibilités et/ou la volonté de chacun, est important pour modérer la charge de la Commune, à deux titres : d'une part, financièrement, toute contribution a un impact direct sur l'autofinancement et, d'autre part, toute participation au projet est le témoignage d'un intérêt à la restauration du patrimoine local, d'une adhésion ou d'une reconnaissance, voire même d'une identité à sa collectivité d'appartenance.

Le concert

Après avoir reçu, en 2017, le trompettiste de renommée internationale, Jean-Claude BORELLY, le 16 septembre 2018, nous accueillerons à l'église, le groupe I CAMPAGNOLI, composé de 4 chanteurs et d'une violoniste, spécialistes de la polyphonie et de chants corses. Ce groupe historique créé en 1989, est habitué à des tournées dans les églises du continent. Ce sera une très belle surprise d'écouter ces très puissantes et belles voix dont sont dotés ces passionnés du chant corse !

Les réservations sont ouvertes dès maintenant à la mairie et par la suite, dans d'autres établissements.



Concert organisé par l'Association pour la Restauration de l'Eglise d'Ids-Saint-Roch



La Communauté de communes, aujourd'hui, partenaire indispensable de la Commune !

En effet, au fur et à mesure du temps, la loi renforce la place de l'intercommunalité au détriment de la commune. Le constat existe au travers des transferts de compétence déjà réalisés et de ceux attendus très prochainement. C'est aussi, l'objectif de l'incitation donnée par l'Etat au regroupement de communes vers le statut de commune nouvelle.

Pour l'instant, au sein de notre Cdc il n'existe pas de commune nouvelle mais des discussions sont en cours çà et là.

La Cdc a quitté Châteaumeillant depuis la fin 2017 et est désormais installée au 6, Grande rue au Châtelet au sein de l'ancien siège administratif Doux dont elle a la propriété, y compris celle du site industriel. L'implantation répond mieux au besoin de la collectivité qui compte 14 collaborateurs (équivalents temps pleins). Sa position est ainsi plus centrale et l'immeuble qu'elle a quitté aura une autre destination permettant une gestion immobilière maximale.

Pour la première fois, la Cdc a réalisé un bulletin complet d'informations à destination de tous les foyers des 32 communes adhérentes. La Poste a été chargée de faire la distribution dans toutes les boîtes aux lettres y compris celles portant le logo « pas de pub ». Les résidences ou les adresses qui ne sont pas équipées de boîtes peuvent venir en retirer soit aux bureaux de la Cdc ou bien de la Mairie.

La Communauté de communes assurant elle-même sa communication, et contrairement à ce que nous avons choisi de faire jusqu'alors, nous ne reprendrons plus ici que des compléments jugés indispensables à la connaissance ou la compréhension de chacun.



Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Outre les contrôles des installations assurés par un prestataire extérieur à la Cdc, la réalisation des vidanges répond elle aussi à des contraintes d'agrément. En effet, depuis le 9 octobre 2009, les entreprises qui réalisent les vidanges de fosses toutes eaux, le transport et l'élimination des matières de vidange doivent disposer d'un agrément préfectoral.

Elles doivent être en mesure de justifier, à tout moment, du devenir des matières de vidange dont elles ont pris la charge. Un bordereau de suivi de ces matières est établi par vidange en 3 exemplaires et doit comporter à minima les informations suivantes :

- un numéro de bordereau
- la désignation de la personne agréée
- le numéro départemental d'agrément et sa fin de validité
- le numéro d'immatriculation du véhicule assurance la vidange
- les nom et prénom de la personne physique réalisant la vidange
- les coordonnées du propriétaire et de l'installation vidangée
- la date de vidange
- la désignation, la quantité et le lieu d'élimination des matières vidangées

Dans le Cher, il existe plusieurs sociétés agréées, notamment, au plus près, Assainissement Estève Patrick (AEP), Morel Fioul ... la liste est consultable sur le site de la Préfecture du Cher à partir du lien suivant :

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche-reserves-naturelles/Eau/La-qualite-des-eaux/Liste-des-personnes-agreees-pour-realiser-les-vidanges-de-systemes-d-assainissement-non-collectif>

Le Contrat culturel



Tournée musicale Opéra-bus

L'Opéra Bus est unique en France. Transformé en 2014 par l'association valenciennoise Harmonia Sacra, il permet de faire sortir la musique classique des salles de spectacles et de la faire découvrir à un large public en s'arrêtant dans les écoles, les hôpitaux et dans les villages.

La métamorphose de ce bus de transport urbain, a demandé 5 000 heures de travail : fauteuils en velours, dorures et plafond peint, rideaux rouges, écran vidéo, loge et une jolie petite scène en bois, décors qui évoquent l'Opéra Garnier, lequel a servi de modèle.

Florence Bolton et Benjamin Perrot proposeront dans cet écrin mobile des concerts-découverte commentés et agrémentés de projections de tableaux et d'images, autour de l'histoire, de la musique et des instruments des XVII^e et XVIII^e siècles.

En itinérance sur le territoire de la Communauté de communes, ce dernier s'arrêtera à **Ids-Saint-Roch le lundi 12 novembre 2018 pour un spectacle musical** qui débutera à 20h30, au Foyer rural. **ÉVÈNEMENT À RETENIR !**



ALEC 18



Dans le cadre du programme TEPCV porté par la Communauté de communes, des permanences de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher) sont mises en place une fois par mois dans les locaux des Maisons de Service Au Public (MSAP). Vous avez ainsi la possibilité de rencontrer un conseiller info énergie.

Ce conseiller renseigne et assiste les particuliers de manière neutre, gratuite et indépendante sur la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les aides financières associées ainsi que sur des projets de construction neuve d'habitation. Il peut vous aider à décrypter des devis, vérifier leur cohérence avec la réalité du marché et leur compatibilité avec les aides financières.

Les prises de rendez-vous se font en appelant directement le 02.46.08.11.02 ou par mail à l'adresse suivante cher@infoenergie-centre.org.

Pour le territoire de la Cdc, le conseiller info énergie est Monsieur Johan Larigauderie.

Zéro pesticides



Dans le cadre de TEPCV également et depuis juillet 2016, notre Commune s'est préparée au principe du «zéro pesticides».

L'application a démarré en janvier 2017, conformément à la

règlementation, et comme en témoigne l'affichage en divers points du bourg du logo approprié. Toutefois, l'usage des produits phytosanitaires est encore possible pour l'entretien des cimetières et des terrains de sport.

Ce changement de pratiques entraîne de grosses complications d'organisation du travail des agents communaux. Toutefois, la Commune s'emploie à maintenir ses espaces les plus propres possibles. Compte tenu de la force développée par la nature cette année tout particulièrement, l'objectif de parfait état a du mal à être tenu et des herbes folles sont visibles ici et là !

Contrat Local de Santé (CLS)

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, le Pays Berry St-Amandois accompagne les acteurs du territoire dans la mise en place de leurs actions ou projets de santé, notamment les professionnels dans la mise en place de leurs projets d'exercices regroupés de type Maisons ou Pôles de santé.

Le CLS est également un outil de coordination des acteurs pour la mise en place d'actions multi-partenariales. Cette année, la thématique nationale est Parentalité et Enfance.



Contact :
Amandine FREMONT
Tél : 02.48.96.16.82

Quelques exemples d'ateliers mis en place avec l'aide du CLS :

Ateliers diététiques du Casa

Structure organisatrice : CASA

Lieu : 82, rue Jean Moulin à St Amand

Date : les mercredis de 18 h à 19h30

Descriptif : ateliers diététiques animés par Mme Brigitte Cabrol (diététicienne) pour vous fournir les clés d'une bonne santé.

Section gym senior

Structure organisatrice : Etoile Saint Amandoise

Lieu : Gymnase Pierre Normandon à St Amand

Date : lundi et vendredi de 10h45 à 11h45

Descriptif : à destination des personnes de + de 50 ans afin de pallier le manque d'activité physique chez les seniors : renforcement musculaire et récupération de la mobilité, coordination et mémorisation, relaxation et étirements.

Conférence conduites à risques des adolescents

Structure organisatrice : MDA

Date : jeudi 13 septembre, à partir de 13h30

Descriptif : conférence débat à destination des professionnels sur les conduites à risques des adolescents avec l'intervention d'Hélène Romana, docteur en psychopathologie, suivie d'une table ronde pour présenter les ressources locales.

Contact : 02 48 68 08 82

mda.bourges@anpaa.asso.fr

Journée mondiale Alzheimer

Structure organisatrice : CLIC + AJI

Lieu : CLIC de Lignières

Date : vendredi 21 septembre, de 10h00 à 16h00

Descriptif : journées portes ouvertes – visite du CLIC et de l'AJI (Accueil de Jour Itinérant)

Contact : 02 48 60 12 81

Dépistage organisé des cancers du sein et du côlon

Lorsqu'un cancer est détecté à un stade précoce, il peut être guéri avec des traitements moins lourds et des séquelles moins importantes. D'où l'intérêt de le dépister précocement.

Dans le cadre d'octobre rose, mois dédié à la sensibilisation et à la promotion du dépistage du cancer du sein, de nombreuses actions sont proposées sur le territoire, notamment le samedi 20 octobre, sur la thématique « la femme et le rose dans tous les états d'art ». Cette journée

festive mettra la femme à l'honneur à travers l'art et sera l'occasion de rencontrer des professionnels de la filière cancer (prévention, dépistage, soins, et accompagnement des malades et de leur famille).

Nouveau programme européen LEADER

Le fil conducteur du nouveau programme LEADER (2016-2020) a pour objectif de faire du «**Berry St-Amandois, un pays attractif au cœur de la France, par la valorisation de son territoire et de ses patrimoines**». Les finalités sont d'améliorer la notoriété du territoire, de développer un tourisme vert et d'augmenter la valeur ajoutée des produits



locaux.

Pour cela 3 axes de travail ont été retenus :

1. consolider l'identité locale par des actions sur la connaissance et la valorisation des patrimoines (naturel, culturel, bâti, historique, paysager) et produits et savoir-faire du territoire (agricoles, d'artisanat d'art...) ainsi que le déploiement d'un travail commun pour mieux communiquer sur la destination touristique Berry St-Amandois

2. travailler à la mise en tourisme par plus de lien entre les opérateurs et par l'amélioration de l'offre touristique locale répondant aux attentes actuelles

3. promouvoir et commercialiser les ressources et produits locaux et professionnaliser l'accueil.

Ce programme doté d' 1 million d'euros s'adresse à tout porteur de projet public ou privé qui souhaiterait bénéficier d'une subvention pour un sujet relevant de :

- action 1 : recensement, connaissance et diffusion sur les patrimoines et savoir-faire locaux notamment auprès des habitants, des scolaires,
- action 2 : mise en réseau des acteurs du tourisme et des patrimoines (ex : journées professionnelles, appui méthodologique et accompagnement pour des montages de produits touristiques),
- action 3 : conception, développement de l'offre touristique (hors hébergement) en lien avec les thématiques telles que l'itinérance douce, la nature et la culture, ...
- action 4 : promotion et commercialisation des produits du territoire, signalétique,...
- action 5 : amélioration de la qualité de l'accueil, formation des prestataires,...

Informations : www.pays-berry-st-amandois.fr

Contact : **Hélène Servant-Massé et Françoise Fouchard**
au 02 48 96 18 82 ; leader@pays-berry-st-amandois.fr

Syndicat Mixte

du Pays Berry St-Amandois

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Conscients des enjeux du développement durable et des mutations rapides qui affectent nos territoires ruraux, les élus du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois sont engagés dans l'élaboration d'un SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

C'est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (15 à 20 années). C'est un document vivant qui peut être, si nécessaire, modifié ou révisé.

Il concerne l'ensemble des 87 communes du Sud du département du Cher.

A quoi ça sert ?

C'est un cadre de référence COMMUN. Il exprime la cohérence de l'action des Communes et Communautés de communes. C'est un document qui spécifie l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il doit aborder notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages...

Est-il obligatoire ?

OUI

Depuis le 1er janvier 2017, en l'absence de SCoT, les communes sont soumises au régime de la « constructibilité limitée ». Cela veut dire qu'elles ne peuvent plus ouvrir de zones à construire.

Une dérogation peut être accordée par le préfet, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Qui porte le SCoT ?

Le Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois est chargé de piloter les réflexions, conduire les études et arrêter les grandes orientations du SCoT.

Une fois le SCoT approuvé, le Syndicat aura en charge de suivre son application auprès des Communes et des Communautés de communes.

Quelle est la durée moyenne d'élaboration d'un SCoT ?

La procédure est assez lourde, elle comprend de nombreuses études, des moments de concertation et une enquête publique. La durée d'élaboration est en moyenne de 3 ans.

Le travail d'élaboration du SCOT va très prochainement démarrer. Il concerne toutes les personnes qui se sentent impliquées dans l'avenir du territoire : les habitants, les entrepreneurs, les salariés, les élus, le monde associatif etc...

Vous pourrez participer à la réflexion, donner votre avis, rester informés Une lettre « spéciale SCOT » sera distribuée à l'ensemble des habitants afin de leur expliquer toutes les étapes et animations.

« Si on plantait » - opération collective de plantation du Pays Berry St-Amandois



Cette opération est reconduite, en 2018, grâce aux fonds attribués par le Conseil régional du Centre Val de Loire.

« Si on Plantait » se caractérise par une aide à l'acquisition de plants et à leur mise en place. Elle s'adresse aussi bien, aux communes et

à leurs groupements, qu'aux particuliers. Les projets doivent concerner la plantation :

- de haies champêtres mélangées, qui contribuent à la valorisation du paysage ou à terme à une valorisation bois/énergie,
- d'alignements linéaires d'arbres (minimum de 10 arbres plantés)
- de vergers avec un minimum de 15 arbres plantés,
- de haies de taillis bois/énergie (pour les agriculteurs) avec un minimum de 500 m de linéaire planté,
- de projets d'agro-sylviculture.

Une liste de végétaux a été sélectionnée en fonction de leur typicité par rapport aux paysages du Pays. Seuls ces végétaux pourront être subventionnés.

Fonctionnement de l'opération

Le Pays Berry St-Amandois procède à l'acquisition des plants, puis les rétrocède aux bénéficiaires ultimes, subvention de 50 % déduite.

La prochaine période de plantation est prévue pour l'automne 2018, si vous êtes intéressé, il vous suffit de prendre contact avec le Pays Berry St-Amandois (Magali PERMENTIER) au 02.48.96.16.82.

DÉPÔT DES DEMANDES AVANT LE 6 AOUT 2018.

Le projet éolien : Objectif Construire !

La construction des 6 éoliennes a été stoppée suite à la décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 27 février dernier annulant les autorisations délivrées par l'Etat en 2015 et 2016.

Une réunion publique d'information s'est tenue le mercredi 18 avril à Ids-Saint-Roch afin de faire un point détaillé de la situation, il est vrai peu commune. Cette réunion a également été l'occasion d'échanges concernant les perspectives pour la suite du projet ainsi que l'occasion de répondre à toutes les questions de l'assemblée.

Le chantier est avancé à 90%, les accès et le raccordement sont finalisés, la livraison des composants et leur montage sont quant à eux partiellement réalisés.

Plus de 26 M€ ont déjà été investis (sur 33 M€ d'investissement total), et il ne reste qu'un mois et demi de chantier avant une possible mise en service des éoliennes.

Les conséquences de cet arrêt sont bien réelles, pour la société de projet qui - comme l'ont rappelé les opposants au projet - doit assumer ses choix, mais aussi pour ses partenaires, et l'économie locale. Ce sont ainsi 216 000 € de fiscalité qui ne seront pas versés en 2019, sans compter les loyers fonciers et indemnités de servitudes, un arrêt d'activité pour les entreprises locales adjudicatrices du chantier, mais aussi un manque à gagner pour les restaurateurs, hébergeurs...



Concernant les moyens retenus par le Tribunal Administratif, ils concernent pour la plupart des motifs de forme. Le tribunal a également saisi l'Etat, lui demandant d'instruire de nouveau le dossier de demande initial. Cette nouvelle instruction est en cours, des compléments devant être apportés compte tenu de l'avancement du

dossier. En parallèle, le porteur du projet, l'Etat, et la Commune d'Ids-Saint-Roch ont fait appel de la décision d'annulation du Tribunal Administratif devant la Cour d'Appel de Nantes.

L'objectif poursuivi est bien sûr la reprise du chantier, et la mise en service des 6 éoliennes au plus vite !

Le soutien de la population à la réalisation de ce projet est essentiel, c'est pourquoi une pétition, s'adressant à la population locale et/ou aux personnes plus directement concernées, a été initiée. A ce jour, cette pétition, qui a déjà réuni 167 signatures, est toujours disponible en mairie !



La réalisation de ce site, en ligne avec les objectifs de transition énergétique de notre pays, réitérés par l'actuel gouvernement, reste une priorité à notre portée :

OBJECTIF CONSTRUIRE !

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels l'humanité doit aujourd'hui faire face.

Dématérialisation des procédures

À l'occasion du dernier bulletin de l'été 2017, nous vous informions des nouvelles modalités de traitement des cartes d'identité. Dans un même objectif de dématérialisation des procédures, et depuis le 06 novembre 2017, toute demande de certificats d'immatriculation de véhicules ou de permis de conduire doit être saisie sur internet. Ainsi, l'accès au site dédié, soit l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>), peut se faire à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone dès lors qu'une connexion au réseau est possible. La première étape consiste à créer un espace personnel.

Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès internet, il existe des points d'accueil numériques gratuits, notamment à la Maison de l'Etat (locaux de la Sous-Préfecture à Saint-Amand) ou dans les Maisons de Service au Public (à Lignières ou à Châteaumeillant, au plus près). Pour finaliser votre démarche, vous devez vous munir des justificatifs nécessaires.



Timbre fiscal électronique



Désormais, pour toute procédure nécessitant un timbre fiscal (passport, renouvellement pour perte ou vol de votre carte d'identité ou de votre permis de conduire ...) vous avez la possibilité d'effectuer votre achat directement sur le site <https://www.timbres.impots.gouv.fr>.

Un paiement sécurisé en ligne finalise votre transaction et vous recevez votre timbre électronique selon le choix que vous aurez

préalablement effectué, par courriel ou sms. Simple et rapide, ce dispositif évite des déplacements.

Service aux usagers - CDFIP de St Amand



Depuis le mois d'avril, un nouveau service d'accueil sur rendez-vous est mis en place au Centre des Finances Publiques de Saint-Amand, le mardi après-midi et le vendredi matin.

Cette réception dite « personnalisée » est réservée aux demandes les plus complexes, en tant que particuliers ou professionnels, relevant du CDFIP de Saint-Amand. La prise de rendez-vous peut être faite par téléphone, par demande au guichet ou, en ligne, sur le site « [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique « contact »). Les démarches les plus simples, telles que les paiements, demandes de renseignements, demandes de formulaires ... peuvent s'effectuer au guichet, sans rendez-vous, selon votre ordre d'arrivée.

Médiathèque départementale



La bibliothèque du cher s'est réorganisée pour devenir une médiathèque départementale de façon à proposer un meilleur service aux habitants du Cher. Ainsi, il est désormais possible de consulter le catalogue de la médiathèque à partir du portail internet <http://www.lecturepublique18.fr>, soit plus de 170 000 livres, 24 800 CD et 13 900 DVD. Toute demande de réservation doit cependant passer par l'intermédiaire de la mairie qui dispose d'un compte spécifique. Vos réservations seront acheminées régulièrement en mairie, dans la mesure où elles seront disponibles.

Par ailleurs, le renouvellement des documents mis à disposition en mairie n'a désormais lieu qu'une fois par an contre deux initialement.

De son côté, la Communauté de communes BGS met en place un réseau afin de permettre aux habitants du territoire d'avoir accès au fond documentaire disponible dans les bibliothèques de secteur. Une note spécifique présentée dans le bulletin d'information de la Cdc reprend plus en détail ce projet dont la mise en service est attendue au 1^{er} janvier 2019.

Santé Publique

1) En période estivale

Chaque année, dans le cadre du plan canicule, le Ministère de la santé renouvelle sa campagne d'information et de prévention quant aux risques liés aux fortes chaleurs. Pour cela, des conseils à la population sont diffusés au travers de dépliants, disponibles en mairie. Vous y trouvez notamment les bons réflexes à adopter pour se protéger.





A côté de cela, à l'échelle locale et depuis 2005, un registre nominatif est tenu de façon à recenser la population dite « fragile et isolée à domicile ». Si vous avez plus de 65 ans, vous pouvez spontanément vous inscrire sur ce registre. Ainsi, en cas d'évènement climatique exceptionnel et de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence, les services sanitaires et sociaux peuvent organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées.

Dans le cas où vous seriez intéressé(e)s, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie qui prendra note de votre demande.

D'autres points de vigilance sont traités au travers d'une communication élargie, par exemple, les risques de la baignade.

2) La maladie de Lyme : une maladie qui peut être grave

Le Ministère de la Santé a également lancé, il y a quelques mois, une campagne d'information sur la maladie de Lyme. Le réseau sentinelles estime à 33 202 cas annuels en moyenne. L'est et le centre de la France sont les zones les plus touchées par la maladie.

Transmission

En Europe, le vecteur le plus répandu est une tique dure hématophage : *Ixodes ricinus*. Cette tique vit dans les zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers.

Les tiques se nourrissent du sang de leurs hôtes à tous les stades de leur développement et peuvent transmettre d'autres agents pathogènes tels que virus, bactéries ou parasites.

Prévention et conduite à tenir en cas de piqûre

La meilleure prévention consiste à se protéger contre les piqûres de tiques lors d'une activité professionnelle ou de loisir de plein air : port de vêtements longs, fermés et de couleur claire, et d'un chapeau.

La piqûre est indolore et peut passer inaperçue. Il conviendra donc d'être vigilant au retour d'activités extérieures et de procéder à un examen soigneux de tout le corps. En cas de piqûre, retirer la tique le plus rapidement possible et désinfecter ensuite. L'utilisation d'un tire-tique est recommandée. Surveiller pendant un mois l'apparition éventuelle d'une fébricule, de signes généraux mineurs ou d'un érythème migrant à l'endroit de la piqûre.



Le Foyer rural

En 2017-2018, nous vous avons proposé le bœuf à Courty, la journée randonnée détente, un concours de belote et nous avons respecté la tradition de la Saint Blaise.

Courty n'aura pas été une grande réussite, le soleil n'ayant pas été au rendez-vous. Nous avons choisi de ne pas reconduire cette fête cette année mais nous y réfléchissons pour l'année prochaine. Pour cela, nous aurons besoin de bras, de têtes et d'idées. Les autres manifestations ont été de beaux moments de partage et de convivialité.

Notre prochaine rencontre aura lieu le 11 août, il s'agira d'une journée pétanque et moules frites

en collaboration avec les AFN. Pas besoin d'être professionnels des boules mais juste d'avoir envie de passer un bon moment ensemble. Venez nombreux ! Le 28 octobre sera le jour de notre randonnée détente. Les dates des autres manifestations n'ont pas été fixées. Nous sommes toujours à votre écoute et vous rappelons notre devise « le plaisir de se retrouver ». Bel été à tous.

Jean-Christophe DÉSIRÉ,
Président,

1 Ids-St-Roch Foot



Ids-St-Roch foot achève sa 9^e saison. Le club se compose de 2 équipes :

- les séniors, évoluant en départemental 4
- les féminines, jouant à 8 sur un demi terrain

Nous rassemblons 47 licenciés de 16 à 66 ans et de fidèles supporters suivent les matchs à domicile comme à l'extérieur.

Lors des déplacements, les adjectifs employés pour qualifier nos équipes sont : soudées et respectueuses, tant dans le jeu que hors du terrain. Il existe un lien fort entre nos deux équipes qui viennent s'encourager mutuellement.

Retour sur le championnat :

Les séniors

Depuis 3 saisons consécutives, l'équipe souffre d'un effectif bouleversé tous les ans. Cette année un nouveau groupe s'est formé. Les joueurs ont trouvé leurs marques sur le terrain depuis la mi-saison. Un nouveau collectif est en place, il restera la saison prochaine, et sera enrichi par de nouvelles arrivées. Nous terminons 7^{ème} de notre poule.

Les féminines

En 2012, Ids St Roch a été un des 3 clubs précurseurs de notre département à lancer le foot féminin à 8. Aujourd'hui, le championnat féminin est composé de 18 équipes. Les matchs se déroulent le dimanche matin à 11

h. Le problème majeur de cette compétition est l'écart de niveaux. Les équipes sont soit débutantes dans la discipline ou alors elles évoluent depuis longtemps dans les championnats régionaux à 11, et par manque de licenciés se retrouvent dans les poules de jeu à 8.

Contrairement aux seniors, notre équipe féminine bénéficie d'une structure stable depuis plusieurs saisons. Elle s'enrichit chaque année par l'arrivée de nouvelles joueuses débutantes mais surprenantes par leur rapidité d'apprentissage.

Elles terminent 6^{ème} de la Départementale 2 .

Une finale pour Ids St Roch !

Le samedi 17 Juin à Sainte-Solange, pour la 1^{ère} fois de l'histoire de notre club, Ids St Roch a disputé la finale de Coupe du Cher ! Et ce sont les féminines qui nous offrent ce merveilleux souvenir !

Encouragées par leur fidèles supporters, elles nous ont fait vibrer durant 80 mn, pour s'incliner au score final de 1-0 contre l'équipe de Vierzon Chaillot. Nous terminons vice-championnes du Cher.

Nous remercions les personnes qui ont fait le déplacement pour venir les soutenir.

En route vers la saison prochaine ...

Le club poursuit sa route la saison prochaine. Toujours 2 équipes et toujours autant d'envie sur le terrain. Les entraînements se tiennent le mardi et le vendredi. Les rencontres ont lieu le dimanche.

Nous espérons vous rencontrer à l'occasion de nos matchs, pour soutenir les couleurs de notre village, et encourager ces jeunes qui représentent fièrement le nom d'Ids-Saint-Roch.

A la saison prochaine !
L'équipe Ids St Roch FOOT

Générations Mouvement - Les Aînés ruraux



Pour la troisième année l'Assemblée Générale de Générations Mouvement les Aînés Ruraux d'Ids-St Roch du 17 Avril 2018 m'a renouvelé sa confiance comme Président, et à ce titre, je voudrais rappeler tout d'abord l'article 2 : éthique, inscrit dans les statuts de notre association :

« L'association fonde son action sur une éthique propre à Générations Mouvement à base d'amitié, de responsabilité, de tolérance et de solidarité. Elle est apolitique, non confessionnelle, et n'a aucune appartenance philosophique ou syndicale. Elle adhère aux valeurs de Générations Mouvement ». Toutes ces valeurs prennent pleinement leurs significations dans cette période de troubles sociaux et idéologiques, où elles sont remises en question constamment, voire bafouées !

Ainsi, notre association est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, son milieu et son origine, qui partage ces valeurs et qui souhaite nous rejoindre moyennant une cotisation annuelle de 15 euros pour 2018.



A ce jour, le club des aînés ruraux d'Ids St Roch compte **35 adhérents**, car 8 personnes nous ont rejoints récemment et je les remercie.

Je salue également la mémoire des 3 adhérents disparus en 2017.

La pérennité du club étant assurée, ses activités traditionnelles peuvent se poursuivre, comme celle du mardi après-midi dans la petite salle communale, moyennant une participation de 1 euro, qui réunit régulièrement une douzaine d'adhérents pour jouer à la belote ou au rummikub et qui est toujours très animée et ponctuée par un agréable goûter dans une

joyeuse ambiance.

Nous avons également deux rendez-vous incontournables : les repas de fin de saison et de fin d'année, moments privilégiés de partage, de connaissance et de convivialité.

Nous fêtons également la galette des rois, les crêpes à la chandeleur, les beignets à mardi-gras et la bûche à Noël, ainsi que, au gré des uns et des autres, les anniversaires.



Cette année, nous avons relancé le concours de belote le 27 Janvier 2018 qui fut une grande réussite avec la participation de 116 joueurs.

La sortie annuelle du mois de février à la Cité de l'or à St-Amand pour applaudir la troupe ELSA dans une opérette ou une comédie musicale (trois jeunes filles nues en 2018) est également l'occasion de nous retrouver.

Enfin, des rencontres intergénérationnelles, notamment avec les enfants de l'école d'Ids-Saint-Roch sont envisagées en 2018, si possible.

Le club dispose d'une adresse mail : gmouvids@hotmail.com

Pour finir, je veux remercier tous les adhérents qui font vivre le club semaine après semaine et maintiennent ainsi une activité indispensable à la vie communale, un grand merci particulier à Madeleine CHÉRY qui a présidé le club pendant 20 ans et qui a souhaité se retirer du Conseil d'Administration, mais elle reste néanmoins adhérente.

Mes remerciements vont également au Conseil municipal d'Ids-St-Roch qui met gracieusement à disposition du club les salles qui conviennent et nous aide financièrement et matériellement tout au long de l'année.

Didier BOURDIN,
Président,

Unc-Afn - Soldats de France

Encore une année d'écoulée et nous voici confrontés à l'exercice du bilan, très porteur, de notre association. L'UNC-AFN-Soldats de France d'Ids-Saint-Roch est toujours aussi dynamique et représente nos couleurs dans tout l'arrondissement, que ce soit aux commémorations ou à l'occasion de funérailles, les deux porte-drapeaux ont effectué une trentaine de sorties.

D'ailleurs, à l'occasion de l'acquisition de deux drapeaux (dont un il y a quelques années), une cérémonie de bénédiction s'est déroulée en deux étapes ; l'une à l'église, l'autre devant le monument aux morts.

Le centenaire de la grande guerre a été célébré à Paris, devant une forêt de drapeaux dont ceux de notre petite association, grâce à la volonté de Gérard Bédouillat et Christian Vatel.

Dans l'enceinte de Notre-Dame de Paris, ils ont entendu l'homélie de Monseigneur de Romanet, évêque aux Armées. Ensuite, un temps a été réservé à l'hommage aux deux fondateurs de l'association, Georges Clémenceau et le Père Brottier, ces deux personnages ayant une place éminente dans la mémoire collective de tous les Français.

Notre association, forte de **44 membres**, participe aussi à l'animation de notre commune au travers de manifestations ; votre présence permet d'apporter un soutien à l'ensemble des bénévoles.

Quatre départs fortuits ont aussi été enregistrés.

La brocante de juin 2017, avec un programme enrichi d'une bourse aux livres, a connu un franc succès. La formule a été reconduite en 2018 pour le plaisir de tous.

Le 8 juillet 2017, la section, accompagnée des amis de Meillant, prenait la route de Colombey-Les-Deux-Eglises où nous avons pu visiter le mémorial Charles de Gaulle : vive émotion ressentie au moment du récit de la vie de ce grand homme. Une histoire que chacun a pu rapporter avec lui s'agissant d'un lieu à visiter par tous.



Les concours de belote de novembre 2017 et mars 2018 ont connu eux aussi un franc succès avec la présence de 30 jeux à chaque fois.

L'assemblée générale de janvier n'a pas fait modifier la constitution actuelle de notre association ; le président André Gron est reconduit dans ses fonctions, nonobstant



toutes les années déjà passées à ce poste. A cette occasion, il a reçu la médaille de 40 ans de bons et loyaux services des mains du Président départemental.

En quittant cette rubrique, nous vous rappelons que toute personne ayant fait son service militaire peut adhérer au groupe des « Soldats de France » et que dans quelques années, ces derniers seront, à leur tour, les légataires des fêtes commémoratives dans nos communes.



Pour conclure, les manifestations 2018 s'agrémentent au fil du temps et un nouvel évènement au calendrier est à noter : **un concours de pétanque aura lieu le samedi 11 août**, en partenariat avec le Foyer rural.

Enfin, l'association remercie la Mairie et le Conseil municipal toujours présents pour soutenir nos différentes actions.

Jean-Paul Baudon,
Secrétaire-adjoint,



Chorale Terre de Chœur

La chorale «Terres de chœur» a été créée en 2010 afin de réunir des personnes de tous âges, animées par la même envie de chanter.

Notre répertoire, composé de morceaux classiques et contemporains, s'enrichit d'année en année de chants venant d'horizons différents (français, anglais, latin, slave, argentin). Nos répétitions ont lieu une fois par semaine en général, dirigées avec beaucoup de professionnalisme et de patience par Jean Benoît Walker Viry, chef de chœur depuis l'origine.

Quelques concerts et rencontres chorales viennent finaliser notre importante implication personnelle et permettre la rencontre avec le public.

Les deux dernières en date : une rencontre avec Châteaumeillant et un concert en l'église de Farges en

Septaine avec la chorale d'Avord.

Notre groupe s'est soudé au fil du temps et nous accueillons avec plaisir les personnes aimant chanter et qui voudraient partager cette aventure.

La connaissance du solfège n'est pas obligatoire, seules comptent l'assiduité et l'envie de progresser.

Le chant a des bienfaits reconnus : se détendre, créer du lien social et passer de bons moments collectivement.

Vous pouvez assister à nos répétitions.

Contactez-nous : Muriel Combaud 06.70.98.47.14 / Bruna Matuszek 06.22.77.91.38

Muriel Combaud,
Présidente,

Blue wings



Nous avons eu le plaisir pendant maintenant 10 ans de danser toutes ensembles. La country c'est d'abord cela !! L'aventure a été belle et la vie nous entraînant sur d'autres chemins, elle se termine cette année. L'association Blue Wings ferme ses portes.

Nous remercions la commune d'Ids-Saint-Roch pour son accueil chaleureux, et vous souhaitons, à tous, un très bel été.

Merci à toutes pour ces bons moments

Hi ha !!!!

Laura Désiré,
Présidente,

Le brochet



Amis pêcheurs !

Notre parcours commence sur la rivière ARNON à partir de la passerelle des Baudons pour se terminer au pont de chemin de fer sur la commune de Touchay ; la Sinaize sur la commune de Touchay en fait également partie. L'ARNON est un parcours de 2^e catégorie (prédominance ciprinidés) et la SINAIZE est un parcours 1^{ère} catégorie (prédominance salmonidés).

Nous avons beaucoup de chance car notre environnement est encore préservé, quoi de plus reposant de taquiner le goujon par exemple au pont de Courty ou à la planche des Baudons, mais cet environnement est sensible alors amis pêcheurs, soyons respectueux de ce bel héritage de nos anciens.

Respectez aussi les prairies et surtout refermez les barrières et clôtures après votre passage car l'accès à

notre parcours est au bon vouloir des propriétaires et riverains.

Cette année la pêche est difficile car les niveaux sont souvent élevés et très variables mais, point positif de cette situation, la bonne reproduction des carnassiers.

Pour le moment il n'y a pas d'inquiétude concernant les débits et, en conséquence, la température de l'eau, mais n'oublions jamais que l'eau est nécessaire aux humains, aux animaux, aux poissons, aux végétaux, alors préservons là.

Cette année nous avons effectué au printemps 2 alevinages de truites Fario et Arc en ciel et en début d'année un alevinage en sandres et gardons .

La société compte une soixantaine d'adhérents.

Si la pêche vous intéresse alors contacter un membre du bureau.

Cette année la société a organisé le samedi 7 Juillet son concours de pêche annuel à Touchay dans l'Arnon vers le pont de chemin de fer.

Michel Duplaix,
Président,

Centre Local d'Information et de Coordination

1, Avenue de Verdun - 18160 Lignières - Tél. : 02.48.60.12.81



Le service médico-social, est une structure de proximité, de lieu d'accueil, d'écoute et d'information du public personne âgée, mais aussi un lieu de ressource pour les professionnels et les familles.

Il constitue et actualise une base de données regroupant toutes les informations sur l'offre des services existants dans différents domaines pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

La coordinatrice du CLIC rencontre les personnes de plus de 60 ans et/ou leur famille pour évaluer et analyser les besoins et mettre en place un plan d'action personnalisé face à chaque situation.

Cette rencontre peut se faire :

- au CLIC à Lignières,
- sur les lieux de permanence (Châteauneuf, Bigny, Venesmes, Châteaumeillant, Le Châtelet, Saulzais-le-Potier, Préveranges), sur rendez-vous.
- au domicile de la personne.

En parallèle, le CLIC Info Senior Cher Sud organise des actions d'informations, de préventions, et de soutien à l'aidant familial :

- après-midi entr'aïdants en partenariat avec le Conseil départemental,
- conférence sur différents thèmes : l'isolement, bien vivre sa retraite, l'entrée en établissement,
- atelier équilibre à Lignières le vendredi de 14h15 à 15h15 au complexe sportif, atelier mémoire sur les site de Bigny Vallenay, Chezal, Lignières ou Le Chatelet.,
- semaine bleue, à la salle des fêtes de Saulzais le Potier : mardi 9 octobre, à 14 h : pièce de théâtre intitulée «Trois marches» : histoire d'une retraitée et d'une salariée intervenant à domicile
- jeudi 11 octobre, de 11 h à 16 h : salon forum sur l'adaptation et l'aménagement de l'habitat pour bien vieillir chez soi.

Par ailleurs, le CLIC dispose désormais d'un site internet à l'adresse suivante : clic-info-senior.com

L'accueil de jour itinérant

Un service d'accueil et d'accompagnement (prise en charge individualisée en fonction des besoins) pour personnes âgées ou handicapées.



Notre année 2017-2018

Chers habitants d'Ids-Saint-Roch, la classe de votre commune a accueilli cette année 18 élèves, 11 ce1 et 7 ce2.



Voici les petits événements qui ont ponctué l'année scolaire : Certains d'entre nous ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 novembre, au monument aux morts, auprès de Mme Fourdraine et des élus du Conseil municipal.

En décembre, la Communauté de communes Berry Grand Sud nous a fait la surprise de convoquer le spectacle dans notre cour d'école ! En effet, la caravane de Joselito s'est installée le temps d'un après-midi pour nous faire découvrir la poésie classique et contemporaine au travers des histoires divinatoires de Joselito et de sa sœur Carmen ; ce spectacle haut en couleurs nous a bien fait rire !



Les parents de l'Amicale sont venus nous proposer un après-midi bricolage où nous avons réalisé des couronnes décorées pour le marché de Noël de Touchay ; un vrai plaisir de pouvoir laisser place à notre créativité !

Et juste avant les vacances, nous avons eu aussi la joie de recevoir le Père Noël en personne dans la classe, il nous a offert des livres mais aussi des jeux et des papillotes à partager tous ensemble.

Cette année, nous avons travaillé sur une sélection d'albums, autour du conte, proposée par les Bibliothèques du Cher ; cela nous a permis de nous rendre à la bibliothèque de Lignières puis de travailler autour des albums en classe.

Nous avons élu notre album coup de cœur : La clé d'or, des frères Grimm. Nous nous sommes rendus en juin à St Amand pour participer à des ateliers et présenter notre travail.



La fin d'année a été sportive ! Nous avons pu bénéficier d'un cycle hand ball grâce à la Communauté de communes. En effet, un animateur sportif est venu nous initier à ce sport : jeux, petits matchs, relais, ... nous nous en sommes donnés à cœur joie autour du ballon...Merci à Henri, notre animateur !

Bien sûr, la fête de Noël, les Ecoles qui chantent et la fête de fin d'année sont les événements où les enfants restent acteurs pour le plus grand plaisir des parents.

Notre année se finira par la visite du village de Sainte-Sévère-sur-Indre, où Jacques Tati a tourné son film Jour de Fête. C'est pour nous l'occasion de découvrir ce film burlesque autour d'un atelier sur le cinéma. Puis, nous nous rendrons à la maison des traditions de Chassignoles pour nous plonger dans l'ambiance des métiers et de la vie d'autrefois.

Après les grandes vacances d'été, nous serons prêts à reprendre le chemin des écoliers !

Carine Cluseau,

Carine Cluseau,
Enseignante,



Contexte : en 1968, la commune comptait 535 habitants et 44 élèves en primaire.

L'année 1968 fut marquée, au plan national, par un mouvement de contestation politique, sociale et culturelle sans précédent. Rien de tel à Ids-Saint-Roch. Il ressort du registre des délibérations du Conseil municipal que cette agitation nationale n'avait pas atteint notre Commune. L'année 1968 fut une année bien calme ici ! C'est bien ce qu'atteste le registre des délibérations de l'époque.

Le Conseil municipal était composé de treize membres : Messieurs Fernand Bernardeau, Louis Maisonneuve, Marcel Aupart, Marcel Jaillet, Georges Gonnet, Albert Perrot, Maurice Lhopitault, Roger Piolot, Gérard Moreau, Paul Radujet, Auguste Bédouillat, Louis Teinturier et Georges Bernardeau.

Le Conseil municipal s'est réuni quatre fois dans l'année à l'initiative du Maire, Monsieur Fernand Bernardeau : le 21 janvier, le 15 avril, le 25 août et le 24 novembre.

A la réunion du **mois d'avril**, il a été décidé : la mise en viabilité du chemin rural du Trait. En effet, il est précisé que « Monsieur le Maire fait connaître que la mise en viabilité du CR du Trait sur une longueur de 440 mètres est nécessaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise M. Le Maire à demander le concours des Ponts et Chaussées, pour réaliser l'étude, l'exécution et la surveillance des dits travaux. Le Service des Ponts et Chaussées sera dispensé de la responsabilité décennale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code Civil. La somme nécessaire pour couvrir cette dépense, soit dix-neuf mille deux cents francs (19 200 F) sera mandatée à l'article 2305 du budget de 1968 ».

Lors de la réunion du **25 août**, il a été discuté de la fauche annuelle des accotements de la voirie communale. Dans ce sens, « Le Conseil Municipal décide de rémunérer Monsieur Gron André domicilié aux Chaumes Plates, d'Ids St Roch qui a fauché les accotements de chemins vicinaux et ruraux, avec son tracteur et une faucheuse, à raison de 5 Fr de l'heure durant 70 heures et de 50 Fr d'usure de scies (soit au total 400 Fr). Cette somme lui sera mandatée à l'article 6313 du budget 1968 ».

Enfin la **dernière réunion** de l'année fut marquée par l'adhésion de la Commune au Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Collège de Lignières. « Le Conseil Municipal donne son adhésion au syndicat Intercommunal à vocation scolaire du CEG de Lignières et demande à Monsieur le Sous-Préfet les conditions concernant la participation annuelle de la Commune.

Monsieur le président signale au Conseil que les frais de gestion du CEG de Lignières augmentent sans cesse et que de nouveaux locaux (classes, bureaux, restaurant) sont nécessaires pour en assurer le bon fonctionnement. Ces

besoins résultent de l'afflux de nouveaux élèves et de la réforme scolaire. Or, la ville de Lignières ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour faire face à ces nouvelles charges dues en partie à l'accroissement du nombre d'élèves venant des communes voisines.

Il est donc envisagé de créer un syndicat entre toutes les Communes comprises dans le secteur rural de Lignières pour gérer le CEG, pour réaliser des travaux d'agrandissement et pour construire dans l'avenir, éventuellement, un nouvel établissement.

Toutes les dépenses de gestion, de réparations, d'aménagement ou de construction qui resteraient à la charge du syndicat seraient réparties entre les Communes adhérentes, au prorata de leur population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1) donne son adhésion à la constitution d'un syndicat ayant pour objet :

- la construction et le fonctionnement d'un restaurant scolaire,
- le fonctionnement du CEG,
- la construction de classes nouvelles et l'exécution de tous travaux d'aménagement rendus nécessaires pour répondre aux besoins du service scolaire ;

2) décide de consacrer, à cette œuvre, les ressources financières suffisantes, et d'inscrire chaque année, à son budget, le montant de la participation qui sera établie, selon la base ci-dessus indiqué, et réclamé par le comité du syndicat ;

3) propose comme siège du syndicat, la ville de Lignières, et comme receveur, le receveur municipal de cette Commune ;

4) délègue Messieurs Bernardeau Fernand et Lhopitault Maurice pour le représenter au sein du syndicat ;

5) insiste pour que des subventions, au taux maximum, soient accordées au syndicat ».



Photographie aérienne du bourg d'Ids-Saint-Roch

La Grande Guerre sous le regard de la presse

Dimanche 17 juin, la commune d'Ids-Saint-Roch nous a fait découvrir une exposition unique en France réalisée par l'association Le Centre de la Presse : « La Grande Guerre sous le regard de la Presse ».

Les revues et journaux objets de cette incroyable exposition sont tous des documents originaux mis sous cadre et légendés. Un siècle nous sépare de leur impression. Le papier est jauni, parfois abîmé, toujours fragile. Mais ces rares publications sont de remarquables témoins de cette sanglante et désastreuse période de l'Histoire internationale.



Les deux objectifs de cette exposition

Le premier est de relater, de manière chronologique, les faits principaux de ce premier conflit mondial. Les événements qui se sont déroulés durant ces années de guerre sont si nombreux qu'il a fallu évidemment faire des choix. Le Centre de la Presse s'est principalement intéressé aux événements qui ont été vécus sur le front occidental et surtout sur les terres françaises. Toutefois, d'autres sujets internationaux sont abordés ; et au-delà des éclairages spécifiques mis sur certains faits majeurs, la lecture plus générale des Unes exposées permet au visiteur de mieux mesurer la mondialisation du conflit.



Le second objectif est de montrer comment ce conflit a été couvert par la presse. Sur la forme et sur le fond. En 1914, on ne parlait pas de presse écrite, car la presse était forcément écrite. Pas de radio, pas de télévision et bien sûr pas d'internet. Seul média oui, mais pas monolithique : la presse était riche de sa diversité. Il y avait en ce début

du XXème siècle des centaines de journaux et revues, et des chiffres de tirage qui peuvent faire rêver les patrons de presse d'aujourd'hui. Plusieurs millions de journaux sortaient chaque jour des rotatives de Paris et de province.

A noter aussi que dans la presse de l'époque les textes dominaient par rapport aux images. Mais, c'est durant ce conflit que les photos de reportage vont se développer et que de nouveaux périodiques très fournis en images vont voir le jour.

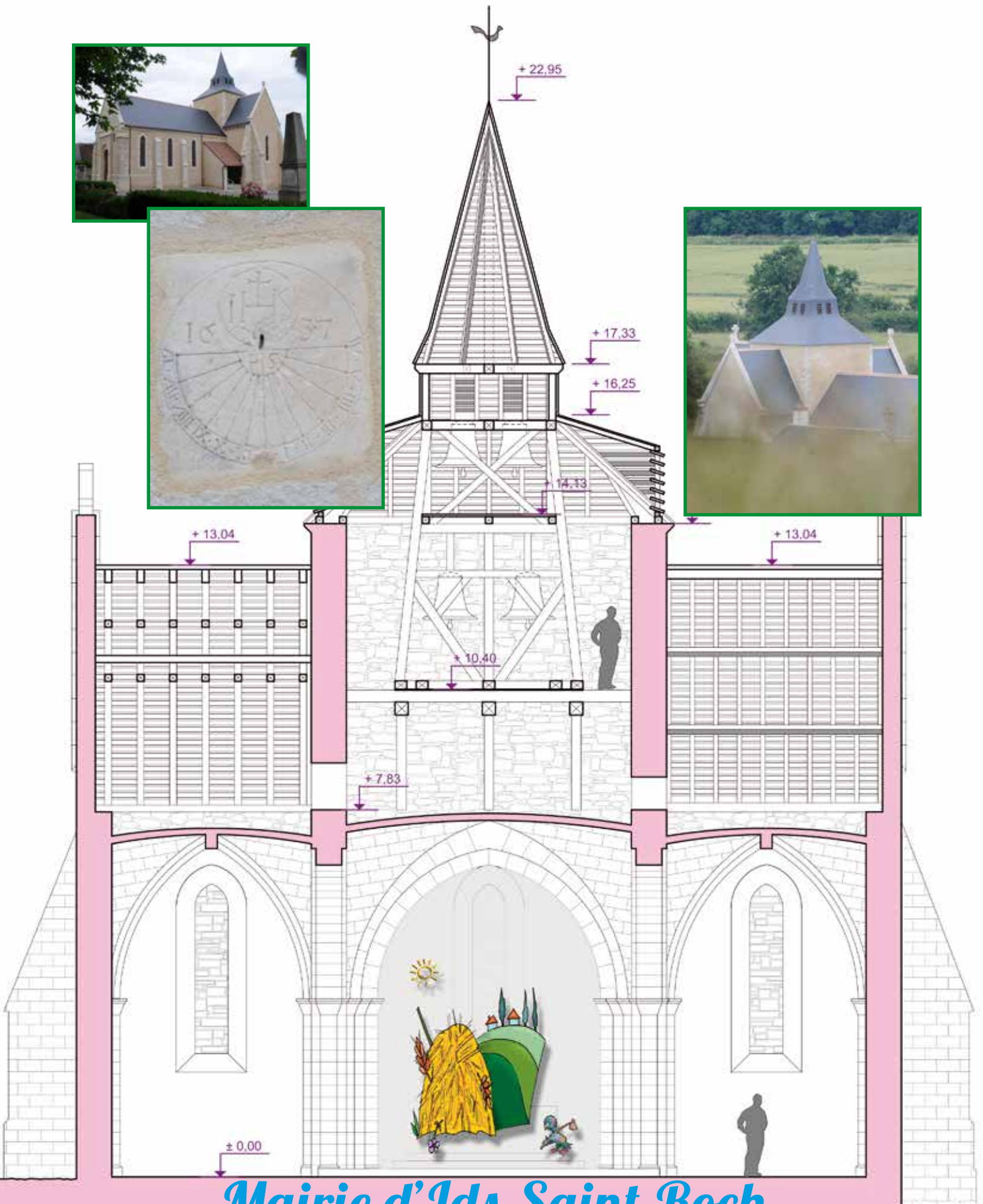
Sans volonté d'exhaustivité, Le Centre de la Presse met l'éclairage sur des exemples marquants de cette presse française, ainsi que les diverses formes qu'elle pouvait prendre.

Et sur le fond, cette exposition a le désir de montrer comment les vérités écrites en noir sur blanc étaient parfois loin du réel, loin de la réalité des champs de bataille, loin des tranchées, loin des morts qui tombaient chaque jour par milliers sur la terre de cette planète devenue folle pendant plus de cinquante mois. La fin de la guerre a été marquée par le traité de Versailles le 28 juin 1919.

L'association Le Centre de la Presse qui a réalisé cette exposition est installée à Maisonnais et au Châtelet. Elle gère une collection incroyable d'un demi-million de revues et journaux, régionaux, nationaux et internationaux dont le plus ancien date de 1628.

L'exposition a été mise à la disposition gratuite du public par la Commune afin de marquer à sa façon le centenaire de la Grande guerre.





Mairie d'Ids-Saint-Roch
www.ids-saint-roch.fr